

Déclaration de l'Association pour les droits de l'homme et de l'univers carcéral (ADHUC) à la 45^{ème} session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, Gambie, Banjul, mai 2009

Point 7 VII) activités de promotion – Président du Groupe de travail sur les populations / communautés autochtones en Afrique

La situation des peuples autochtones en République du Congo

Le gouvernement du Congo, les organisations de défense des droits de l'homme et les organisations autochtones suivantes:

- L'Association pour les droits de l'homme et de l'univers carcéral (ADHUC)
- L'observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH)
- L'Association des minorités ethniques du Congo (AMEP)
- L'Association des peuples autochtones du Congo (APAC)
- L'Association de défense des droits des peuples autochtones du Congo (ADDPA)

Travaillent ensemble depuis un certain temps pour la promotion et la protection des droits des peuples autochtones en République du Congo.

Avec l'appui financier et technique de Anti-Slavery International, l'ADHUC, l'OCDH, l'APAC ont mené une recherche d'août 2006 à novembre 2007 sur le thème : « Les peuples autochtones de la République du Congo : esclavage et discrimination » dans deux départements : l'ékoumou (Sibiti) et Likouala (Impfondo).

L'objectif était d'examiner si oui et dans quelles mesures certaines pratiques de la société dominante envers les peuples autochtones relèvent de l'esclavage / servitude ou de pratiques analogues à l'esclavage, dont le travail forcé et la servitude pour dettes.

A l'issue de cette étude, il est évident que la discrimination et l'exploitation dont souffrent les autochtones sont encore profondes et troublantes :

- Conditions discriminatoires d'emploi et de travail forcé (la main d'œuvre autochtone est considérée peu coûteuse et facilement disponible) ; au village Moussanda par exemple, les autochtones reçoivent 500FCFA l'hectare, soit 1 euro, pour des travaux champêtres journaliers de 7h-18h
- La servitude pour dettes
- Relation « maître-esclave », les notables bantous sont propriétaires d'autochtones, renforçant ainsi le conditionnement social qui s'est opéré durant des années au point où les autochtones exploités se résignent à leur état d'esclave.

L'esclavage, les pratiques analogues à l'esclavage, y compris le travail forcé et la servitude pour dettes, ne sont pas les seuls problèmes auxquels les peuples autochtones doivent faire face. Mais cela démontre la gravité des conditions dans lesquelles ils vivent.

Malgré cette situation dégradante pour la dignité humaine, et afin d'éviter la pérennisation de ce système de discrimination et d'exploitation historique d'un peuple par un autre, transmis de génération en génération au Congo, les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- Un projet de loi portant promotion et protection des droits des peuples autochtones est en cours d'élaboration. Des mesures spéciales sont prévues pour assurer le développement d'un plan de protection des peuples autochtones, en vue de garantir le plein exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales, du fait que ceux-ci ne jouissent pas d'un traitement égal dans une société à prédominance bantoue.

- La mise en place depuis le mois d'août 2007, du réseau national des peuples autochtones (RENAPAC), grâce au partenariat avec la Représentation des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) au Congo, et qui a pour objectif de veiller à la promotion et la protection des droits des peuples autochtones.
- Le gouvernement congolais a mis en place une cellule d'aménagement au sein de la Société Congolaise Industrielle des Bois (CIB), chargé d'élaborer un plan d'aménagement des sites sacrés avec l'implication des peuples autochtones et avec une instance permanente d'observation et eu suivi (IPOS). Ce programme dispose de trois composantes spécifiques :
 - La composante formation paramilitaire assurée par les zones militaires de défense 5 et 6
 - La composante formation technique, assurée par la Direction départementale du Ministère de l'économie forestière
 - La composante liée à la formation en droits de la personne humaine assurée par OCDH
- La création et l'organisation en 2007 à Impfondo du forum international des peuples autochtones d'Afrique centrale (FIPAC). Ce forum sera organisé chaque trois ans par les états d'Afrique centrale.
- La scolarisation des enfants autochtones depuis 2005 représente un des défis que le programme quadriennal de coopération de la Banque mondiale au Congo pour le redressement du sous secteur de l'éducation de base (PRAEBASE). Selon la publication de PRAEBASE il y avait 2,936 enfants autochtones scolarisés dans neufs départements en 2005.
- Il faut relever le rôle important joué par les institutions religieuses et les missionnaires, notamment ceux de l'Église catholique et de l'Église évangéliste du Congo, dans la construction d'écoles et surtout dans l'instauration au sein des écoles de politiques en faveur des enfants autochtones.

ADHUC a organisé plusieurs ateliers/séminaires en faveur des populations autochtones, par exemple « le séminaire de renforcement des capacités des représentants des peuples autochtones à la surveillance et à la documentation sur les violations des droits humains dans les communautés » avec l'appui d'IWGIA et un autre projet en cours d'élaboration sur « le renforcement des capacité juridiques des peuples autochtones en vue de leur faciliter l'accès à la justice », toujours avec notre partenaire IWGIA, etc.

Notre partenaire national OCDH, après l'élaboration du projet de loi et d'autres activités en faveur des peuples autochtones, est en train de développer un projet sur « la cartographie en milieu autochtone ».

Concernant l'éducation des enfants autochtones en Afrique, l'ADHUC propose l'organisation par le Groupe de travail sur les populations/communautés autochtone d'un séminaire thématique sur le thème : « Droit à l'éducation des enfants autochtones en Afrique : solution à tous les problèmes ou problème sans solution ? » Nous sommes tous conscients que le statut social s'acquiert par l'éducation (cursus scolaire) et il est déterminant dans le jeu de rôle social dans la société.

L'ADHUC invite le Président du Groupe de travail sur les populations/communautés autochtones à effectuer une visite de travail au Congo, pour encourager les autorités politiques et les parlementaires à poursuivre la restauration de l'état de droit propice à l'éclosion des droits fondamentaux de l'homme, les libertés, la dignité de la personne humaine, la justice et de renforcer la collaboration entre les acteurs étatiques et les peuples autochtones.

Je vous remercie.

